



NUMÉRO DU DOCUMENT
(AUX FINS DE CLASSEMENT)
CM0117-002

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 5 décembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 5e jour du mois de décembre 2016, à 19h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Donald Kenny, Mesdames les conseillères Carmen Guérin, Nancy Harvey et Diane Perron et ainsi que Messieurs les conseillers Lionel Fortin, Guillaume Poitras et Yvan Poitras.

Le directeur-général / secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., assistait également à la séance.

Le conseiller Lionel Fortin a quitté l'assemblée pour raison personnelle à 20h06.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016
4. Adoption des comptes à payer

ADMINISTRATION

5. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Appareil de remplacement Module d'envoi des données (débitmètres)
6. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Étude de caractérisation – Dossier traitement eaux usées
7. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Petit Chemin Fleuve & Fjord
8. **DEMANDE D'APPUI** – La Maison La Montée – Pour une municipalité sans violence
9. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** – École primaire Marie-Victorin, Saint-Siméon
10. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017** – Union des Municipalités du Québec
11. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017** – Fédération québécoise des municipalités
12. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017** – Québec Municipal
13. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE** – Bibliothèque municipale

TRAVAUX PUBLICS

14. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE** – Prise en charge de la surveillance de la rue Leclerc

URBANISME

15. **NOMINATION SIÈGES 1,2 ET 3** – Comité consultatif en urbanisme (CCU)



DIVERS

16. Période de questions
 - a. Membres du conseil
 - b. Public

17. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance à 19H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Réso # 13512-16

2. Adoption de l'ordre du jour

*** Pièce CM1216-001 ***

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Réso # 13612-16

3. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016

*** Pièce CM1216-002 ***

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016; et

CONSIDÉRANT ALORS QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture en assemblée publique.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Harvey et unanimement résolu par les conseillères et conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2016 tel que présenté.

Réso #13712--16

4. Adoption des comptes à payer

*** Pièce CM1216-004 ***

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux. La liste non ventilée des comptes payés est présentée ici-bas aux fins de conservation de la mémoire :



Comptes par chèques (89 à 100)	21 978,33 \$
Paiement par Internet	2 497,52 \$
Dépenses incompressibles	2 539,73 \$
Salaires	8 731,43 \$
TOTAL DES DÉPENSES	35 747,01 \$

ADMINISTRATION

Réso #13812-16

5. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Appareil de remplacement Module d’envoi des données (débitmètres)**

*** Pièce CM1216-005 ***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait ses devoirs pour entretenir son réseau d’aqueduc municipal et pour se conformer aux normes gouvernementales édictées;

CONSIDÉRANT QUE récemment elle a fait l’acquisition et l’installation de nouveaux débitmètres pour mesurer avec plus de précision la quantité d’eau traitée dans son réseau;

CONSIDÉRANT QU’à la date du 11 mai dernier, la Municipalité a été mise au courant par le manufacturier des débitmètres de la volonté gouvernementale de modifier le réseau cellulaire avec la technologie 3G;

CONSIDÉRANT QUE cette volonté du gouvernement fédéral occasionne une dépense supplémentaire pour se mettre à niveau avec la nouvelle technologie; et

CONSIDÉRANT QU’une soumission au montant de 1 780\$ a été demandée au manufacturier pour lesdits appareils.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d’autoriser les officiers municipaux à faire l’achat et l’installation des appareils de remplacement pour les modules d’envoi des données sur les débitmètres existants au montant donné dans la soumission reçue.

Réso #13912-16

6. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Étude de caractérisation – Dossier traitement eaux usées**

*** Pièce CM1216-006 ***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est engagée dans un processus depuis plusieurs années pour se conformer aux exigences gouvernementales concernant le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des obligations dans ce dossier afin de respecter certaines exigences de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) et de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (LQE);



Maire

2400

Dir.-général / sec.-trésorier

Espace pour parapher

CONSIDÉRANT QUE une perspective de développement durable, du fait que la Municipalité est située en plein cœur du Parc Marin Saguenay – Saint-Laurent et que la majorité des citoyens tirent leurs revenus de cette proximité avec la nature, le dossier du traitement des eaux usées doit se réaliser en minimisant le plus possible les impacts sur l'écosystème;

CONSIDÉRANT le mandat demandé par les autorités gouvernementales aux spécialistes engagés pour cette tâche consiste à caractériser le périmètre des sites d'implantation délimités;

CONSIDÉRANT QUE nous avons suivi la recommandation de Monsieur Gilles Filion pour l'octroi de contrat à la firme ENVIRONNEMENT CA; et

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a déposé une soumission au montant de quatre mille neuf cent vingt dollars plus les taxes applicables (4 920,00\$).

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à contracter avec le soumissionnaire concerné pour le montant déclaré dans sa soumission. Par le fait même, la direction générale est nommée responsable du dossier.

Réso #14012-16

7. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Petit Chemin Fleuve & Fjord

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine est le promoteur du projet de promenade en rive *petit chemin Fleuve et Fjord*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait l'unanimité dans la communauté régionale, tant l'appui de tous les organismes publics que l'adhésion massive de la communauté d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de subvention ont été adressées au programme d'infrastructures communautaires *PIC-150*, pour un montant de 500 000 \$ et à *Stratégie maritime, volet tourisme* pour une somme de 370 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du projet, évaluée à 1 224 886 \$, doit être entièrement réalisée, en vertu des conditions du *PIC-150*, en l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme *Stratégie maritime*, l'organisme promoteur doit contribuer pour 20 % du coût de projet, et aussi s'engager à entretenir les infrastructures pour une période de dix (10) ans; et

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a inscrit dans son programme triennal 2016 – 2018 une somme de 20 000 \$ en 2018, soit pour l'année suivant la réalisation de la première phase, pour la surveillance et l'entretien du *petit chemin Fleuve et Fjord*.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- a) Que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine contribue et récolte dans le milieu une somme de 245 000 \$, équivalent à 20 % du coût de projet, pour la réalisation de la première phase du *petit chemin Fleuve et Fjord*;
- b) Que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine s'engage à entretenir les infrastructures du *petit chemin fleuve et Fjord* qui auront été réalisés en 2017 pour une période de 10 ans; et



Maire

2401

Dir.-général / sec.-trésorier

Espace pour parapher

- c) Que le chargé de projet inscrive cette résolution du conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine dans les documents à fournir en compléments d'information à *Stratégie maritime*.

8. **DEMANDE D'APPUI – La Maison La Montée – Pour une municipalité sans violence**

*** Pièce CM1216-007 ***

*** REFUSÉ ***

Réso #14112-16

9. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – École primaire Marie-Victorin, Saint-Siméon**

*** Pièce CM1216-008 ***

CONSIDÉRANT LA réception d'une demande d'aide financière des classes de 5^e et 6^e année de l'École primaire Marie-Victorin de Saint-Siméon pour un projet de voyage scolaire à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le programme planifié soumis en est un axé sur la découverte et les nouvelles connaissances;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soutenu par l'école, les parents, la communauté et les enfants concernés; et

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine a également toujours soutenu les établissements scolaires où des enfants de citoyens sont présents dans la mesure de ses moyens limités.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser une donation au montant de cinquante dollars (50,00 \$) et de transmettre la charge du dossier à la direction générale.

Réso #14212-16

10. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017 – Union des Municipalités du Québec**

*** Pièce CM1216-009 ***

CONSIDÉRANT QU'il est temps de renouveler notre adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE le coût demandé pour ce renouvellement de la portion non facultative est de soixante-treize dollars (73,00 \$) plus les taxes applicables; et

CONSIDÉRANT QUE cette association est un incontournable dans la représentation des intérêts des municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à l'UMQ.



Espace pour parapher

Réso #14312-16

11. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017 – Fédération québécoise des municipalités

*** Pièce CM1216-010 ***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Baie-Sainte-Catherine est membre actif de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année nous devons renouveler notre adhésion; et

CONSIDÉRANT QUE le coût demandé pour ce renouvellement est de neuf cent un dollars et quatre-vingt-cinq sous (901,85 \$) plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'autoriser le directeur-général / secrétaire-trésorier et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à remplir toutes les formalités nécessaires pour renouveler l'adhésion de la Municipalité avec la FQM.

Réso #14412-16

12. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017 – Québec Municipal

*** Pièce CM1216-011 ***

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de renouvellement d'adhésion au portail Internet Québec Municipal pour un montant de cent-cinq dollars (105,00 \$); et

CONSIDÉRANT QUE ce réseau est un incontournable dans le milieu municipal en offrant de l'information pertinente aux décideurs locaux.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin de procéder à l'inscription de la Municipalité au Portail Internet Québec Municipal et de leur transmettre la liste des courriels des destinataires autorisés pour ce médium.

Réso #14512-16

13. NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE – Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de la Municipalité a besoin d'un représentant élu qui aura la charge de la représenter;

CONSIDÉRANT QUE cette demande nous vient du RÉSEAU BIBLIO; et

CONSIDÉRANT QUE cette nomination est valable pour une année.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents de nommer Madame Carmen Guérin comme responsable élu de la bibliothèque municipale de la Baie-Sainte-Catherine auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Par le fait, le Conseil autorise la direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin de procéder à ce changement.



Réso #14612-16

TRAVAUX PUBLICS

14. NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE – Prise en charge de la surveillance de la rue Leclerc

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal mandate le maire Donald Kenny comme étant le responsable de la rue Leclerc pour l'année 2017. Le mandataire devra tenir au courant le Conseil municipal de tous les projets ou travaux effectués ou à effectuer sur cette artère de la Municipalité. Par le fait même, la direction générale doit lui donner accès également au devis et au cahier d'évaluation de l'adjudicataire pour le contrat en cours. En cas d'absence du maire, cette responsabilité est transférée au maire suppléant.

URBANISME

Réso #14712-16

15. NOMINATION SIÈGES 1, 2 ET 3 – Comité consultatif en urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 du règlement numéro 55 de la Municipalité, le mandat des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) est renouvelable aux deux ans pour les chiffres impairs et d'un an pour le chiffre pair;

CONSIDÉRANT QUE les sièges 1 et 2 sont réservés à des membres de la communauté et que le siège 3 est réservé à un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des sièges du comité doit être renouvelé avec cette résolution;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de nommer Monsieur Albert Dallaire au siège # 1 pour un mandat de deux ans, Monsieur Richard Gaudreault au siège # 2 pour un mandat de 1 an et Monsieur Guillaume Poitras au siège # 3 pour un mandat de deux ans.

DIVERS

16. Période de questions

- a) Membres du Conseil
 - i. Un conseiller désire que la Municipalité s'informe de la possibilité que le camion des poubelles de l'entrepreneur régional puisse passer légèrement plus tard à Baie-Sainte-Catherine. La raison étant que l'heure matinale à laquelle le camion des ordures passe pousse les citoyens à mettre leurs poubelles la veille au soir; les exposant ainsi aux grands vents présents sur le territoire municipal qui les renverse. À SUIVRE
 - ii. Un conseiller désire avoir la garantie que si le camion des ordures ou de recyclage ne passe pas la journée même qui était prévue qu'il puisse repasser le lendemain. Cette disposition est déjà incluse dans le devis liant la MRC de Charlevoix-Est à l'entrepreneur chargé des collectes d'ordures et de recyclage.



Espace pour parapher

- iii. Un conseiller désire s'informer si la Municipalité pourrait faire l'achat d'une génératrice pour la Coopérative alimentaire. La réponse du premier magistrat est que ce n'est pas là une responsabilité municipale. Il invite plutôt la Coopérative alimentaire à approcher Mission Développement Charlevoix – Bras économique de la MRC de Charlevoix-Est.
- iv. Un conseiller désire émettre l'idée que si une catastrophe devait survenir de nouveau à Baie-Sainte-Catherine qu'il serait d'avoir des gens bénévoles spécialement formés pour faire le tour des résidences et aider les citoyens à faire démarrer leurs génératrices. À SUIVRE.

b) Public

- i. Un citoyen désire s'informer si Hydro Québec peut compenser les citoyens pour les pertes de nourritures encourues avec la panne de courant. La Municipalité s'informerera lors de la rencontre téléphonique prévue ce mercredi avec un représentant de la compagnie avec le maire Donald Kenny.
- ii. Un citoyen s'informe du nombre de paiement mensuel par année avec le nouveau contrat d'entretien hivernal des chemins publics. La Municipalité l'informe que le nouveau contrat mentionne huit paiements par année.

Réso # 14812-16

17. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 20h15.

Monsieur Donald Kenny
Maire

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Moi, Donald Kenny, maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.